

Affaires culturelles »

## Affaires culturelles • 1935-2013

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1935-2013

### Description physique

#### Nombre d'éléments

992 articles

#### Métrage linéaire

27,10

#### Support

Papier

#### Dépôt

Archives municipales de Nancy

#### Langue des unités documentaires

Français

#### Origine

Nancy. Affaires culturelles

### Biographie ou histoire

#### Historique

L'intervention des municipalités dans le domaine culturel prend forme au début du XIXe siècle. Les municipalités gèrent et financent les bibliothèques, les musées municipaux et les conservatoires de musique. Elles subventionnent les théâtres puis, à compter de 1901, les associations culturelles. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le théâtre municipal constitue le haut lieu de la vie culturelle. Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les communes reçoivent de nouveaux moyens pour développer une véritable politique culturelle : dotations en hausse, conventions de développement culturel. Entraînées par le double mouvement de la décentralisation des institutions et de la démocratisation culturelle, les « affaires culturelles » suscitent alors un réel intérêt politique.

De la fin du XIXe au début des années 1980, des commissions permettent aux élus municipaux de surveiller les

établissements et services culturels pourvus d'un statut particulier (théâtre, orchestre, musées, conservatoire). Il faut attendre le tournant des années 1970-1980 pour que les élus locaux s'intéressent aux politiques culturelles à mettre en œuvre. Le premier adjoint au maire délégué aux affaires culturelles est Georges Bonet (1977-1983) auquel succédera Gérard Benhamou (1983-1995), Dominique Flon (1995-2001), Laurent Hénart (2001-2014), Lucienne Redercher (2014-....). Une commission municipale dédiée à la culture apparaît en 1983 ; elle absorbera, à compter de 1989, les autres commissions culturelles thématiques.

La direction des affaires culturelles est créée en 1982 en réponse à un besoin de coordination et de structuration de l'activité des différents services culturels excentrés. Tout d'abord isolée, puis associée aux affaires scolaires et à la jeunesse, puis rattachée au pôle des affaires générales, la direction des affaires culturelles devient un pôle indépendant à la fin des années 1990. En juillet 2008, la direction des affaires culturelles prend le nom de direction du pôle culture et animations, en intégrant le service des fêtes et animations et comprend un directeur des affaires culturelles adjoint au directeur du pôle.

La politique culturelle devient à Nancy au fil des décennies un véritable enjeu politique à part entière, un levier pour le rayonnement national et international de la ville, et de ce fait, pour l'attractivité touristique et économique.

## **Fonctions et activités**

La direction des affaires culturelles assure les missions suivantes :

### **1. Politique culturelle**

La direction participe à la définition de la politique culturelle de la ville de Nancy, en relation étroite avec l'élu délégué, et à son pilotage. Elle est l'interlocuteur privilégié du ministère de la Culture et des collectivités locales sur de nombreux projets culturels d'envergure. La politique culturelle de la ville de Nancy vise à conserver, protéger et valoriser le patrimoine, favoriser la création culturelle et sa diffusion, faciliter l'accès à la culture, soutenir l'animation culturelle (notamment dans sa dimension éducative) et développer l'évènementiel, participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire nancéen.

### **2. Coordination des services culturels municipaux**

La direction des affaires culturelles joue un rôle de coordination des établissements culturels municipaux, notamment en matière de préparation budgétaire, de gestion du personnel, de gestion des bâtiments, du calendrier culturel et de maîtrise d'œuvre de grands projets. Les établissements culturels municipaux sont les suivants : l'Opéra, l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, l'Ensemble Poirel, le musée des beaux-arts, le musée lorrain, le musée de l'École de Nancy, les Bibliothèques, les Archives municipales, et, jusqu'en 1996, le musée de zoologie. Le rôle même des établissements culturels municipaux a évolué : ils sont désormais acteurs et pilotent les projets de développement en lien avec leurs activités. La direction des affaires culturelles assure également une coordination avec les grandes institutions culturelles non constituées en service municipal, comme le Ballet théâtre français ou la Comédie de Lorraine.

### **3. Accompagnement et développement de la culture**

La direction des affaires culturelles joue un rôle de développement culturel à travers le pilotage des différentes thématiques du secteur culturel qui ne ressortent pas des compétences des institutions culturelles municipales : le patrimoine historique, les arts plastiques, le spectacle vivant, le livre et la lecture publique, le théâtre, les

musiques actuelles, la vie associative, l'animation et les manifestations culturelles. Elle gère également la Galerie municipale située à l'hôtel de ville, créée en 1984.

#### 4. Soutien aux associations

En partenariat avec le Comité des fêtes de la ville de Nancy (1936-1992) et l'Office culturel de la ville de Nancy (1978-1997), la direction des affaires culturelles joue un rôle important d'accompagnement et de soutien au secteur culturel associatif nancéen. Elle apporte aux associations, par l'attribution de subventions, une aide financière pour leur fonctionnement et l'organisation de manifestations (expositions, colloques, concerts, spectacles, festivals...) ou une aide technique (matériel, salle municipale...).

#### 5. Organisation des grandes manifestations culturelles

La direction des affaires culturelles organise, en régie directe, à intervalle régulier, des temps forts, évènements et rendez-vous. Un service spécifique (service vie associative, spectacles et arts vivants, 2003-2008 ; service des grands évènements, 2008-2015) assure la programmation et l'organisation des manifestations d'envergure : Le Livre sur la Place, les fêtes de Saint-Nicolas, la Nuit des musées, les nocturnes étudiantes, les Nuits de Stan, Rendez-vous Place Stanislas, la fête nationale, etc.

### **Organisation interne**

La direction des affaires culturelles est organisée en secteurs :

- administration générale ;
- vie associative, spectacles et arts vivants : théâtre-danse, livre et lecture (dont le Livre sur la Place), patrimoine, arts plastiques, audiovisuel, sociétés savantes, vie associative (soutien à la vie associative, programmation culturelle, préparation des manifestations), développement culturel, salles de spectacles.
- grands projets culturels (par ex. préfiguration du centre régional des musiques actuelles, rénovation du musée lorrain, mission 2005).
- suivi des institutions culturelles municipales.

### **Informations sur les modalités d'entrée**

21 W. – Versement du 18 mai 1988 (19 articles, 3 ml) ; traité en novembre 2006.

29 W. – Versement du 26 octobre 1989 (7 articles ; 0,50 ml) ; révisé le 22 février 2005.

61 W. – Versement du 4 juin 1992 (99 articles, 10 ml) ; traité en mai 2016.

67 W. – Versement du 30 septembre 1992 (32 articles, 3,80 ml) ; traité en avril 2015.

69 W. – Versement du 7 mars 1989 (255 articles, 25,50 ml) ; traité en juillet 2013.

88 W. – Versement du 23 août 1994 (24 articles, 2,50 ml) ; traité en janvier 2011.

159 W. – Versement du 16 juin 1996 (32 articles, 5 ml) ; traité en août 2012.

234 W. – Versement du 3 juillet 1997 (70 articles, 8 ml) ; traité en juin 2014.

268 W. – Versement du 25 mars 1998 (46 articles, 7 ml) ; traité en février 2009.

280 W. – Versement du 1er juillet 1998 (23 articles, 2,30 ml) ; traité en février 2014.

332 W. – Versement du 26 août 1999 (13 articles, 1,30 ml) ; traité en février 2014.

539 W. – Versement du 24 août 2005 (6 articles, 1 ml) ; traité en août 2006, révisé en mai 2011.

602 W. – Versement du 27 septembre 2007 (594 articles, 10,50 ml) ; traité en 2008 ; révisé en avril 2015.

669 W. – Versement du 10 novembre 2009 (41 articles, 4,05 ml) ; traité en septembre 2013.

678 W. – Versement du 10 février 2010 (7 articles, 0,75 ml) ; traité le 16-17 février 2010.

726 W. – Versement du 11 janvier 2011 (18 articles, 2,16 ml) ; traité en décembre 2011 ; révisé en mai 2015 et mars 2019.

727 W. – Versement du 25 janvier 2011 (36 articles, 3,54 ml) ; traité en février 2014

733 W. – Versement du 1er mars 2011 (10 articles, 1,00 ml) ; traité en décembre 2011.

809 W. – Versement du 3 octobre 2013 (49 articles, 6,8 ml) ; traité en décembre 2013.

891 W. – Versement du 12 juillet 2016 (16 articles, 2,95 ml) ; traité en février-avril 2017.

893 W. – Versement du 12 juillet 2016 (30 articles, 3,98 ml) ; traité en avril 2019.

## **Statut juridique**

Archives publiques

## **Communicabilité**

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

## **Rédacteur de la description**

Germain Dufay

## **Informations sur la description**

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

## **Date de création de la description**

vendredi 26 avril 2019

## **Date de dernière modification de la description**

jeudi 19 décembre 2019

## **Cotes extrêmes**

21 W 1-15 ; 29 W 1-7 ; 61 W 1-53 ; 67 W 1-11 ; 69 W 1-218 ; 88 W ; 159 W 1-14 ; 234 W 1-41 ; 268 W 1-56 ;  
280 W 1-27 ; 332 W 1-3 ; 373 W 1-67 ; 539 W 1-13 ; 602 W 1-170 ; 669 W 1-22 ; 678 W 1-8 ; 726 W 1-40 ;  
727 W 1-87 ; 733 W 1 ; 809 W 1-70 ; 891 W 1-51